

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autowave Optima MM R231 Red (Orange)

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : Autowave Optima MM R231 Red (Orange)

SDS code : 055486

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées
Usage industriel
Utilisations non recommandées
Utilisation par les consommateurs

Données relatives au fournisseur

Akzo Nobel Coatings, Inc.
1845 Maxwell
Troy, MI, 48084
USA
(800) 618-1010

Akzo Nobel Coatings Ltd.
110 Woodbine Downs Blvd.
Unit #4 Etobicoke, Ontario
Canada M9W 5S6
+1 (800) 618-1010

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC +1 (800) 424-9300 (Inside the US)
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 (Outside the US, collect calls accepted)

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange : IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Section 2. Identification des dangers

Conseils de prudence

Prévention	: Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Le port de vêtements de travail contaminés ne doit pas être autorisé hors du lieu de travail.
Intervention	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Stockage	: Non applicable.
Élimination	: Eliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales/nationales.
Dangers non classés ailleurs	: Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Butoxy-2 éthanol	≤5	111-76-2
Alcool n-amylque	≤2.5	71-41-0
phosphate de triisobutyle	≤3	126-71-6

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
Inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Section 4. Premiers soins

- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
 dioxyde de carbone
 monoxyde de carbone
 oxydes d'azote
 oxydes de phosphore
 composés halogénés

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ensure spraying away from persons. Éviter d'inhaler les vapeurs, les embruns ou le brouillard. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Butoxy-2 éthanol	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). TWA: 20 ppm 8 heures. OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). Absorbé par la peau. TWA: 25 ppm 8 heures. TWA: 120 mg/m ³ 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). Absorbé par la peau. TWA: 5 ppm 10 heures. TWA: 24 mg/m ³ 10 heures.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Alcool n-amyle

phosphate de triisobutyle

OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). Absorbé par la peau.

TWA: 50 ppm 8 heures.

TWA: 240 mg/m³ 8 heures.

OARS WEEL (États-Unis, 1/2021).

TWA: 100 ppm 8 heures.

Aucune.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Wear a respirator conforming to EN140 with type A/P2 filter or better. Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique	: Liquide.
Couleur	: Rouge.
Odeur	: Non disponible.
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: 8 [Conc. (% poids / poids): 100%] [DIN EN 1262]
Point de fusion et point de congélation	: Non disponible.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition	: 100°C (212°F)
Point d'éclair	: Non disponible.
Inflammabilité	: Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	: Non applicable.
Tension de vapeur	:

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Alcool n-amylique	1.53	0.2	OECD 104			
Butoxy-2 éthanol	0.75	0.1				
phosphate de triisobutyle	0	0		0.04	0.0053	

Densité de vapeur relative	: Non disponible.
Densité relative	: 1.084 [ISO 8130-2/-3]
Solubilité	:
	Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
---	-------------------

Température d'auto-inflammation	:
--	---

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
Butoxy-2 éthanol	230	446	DIN 51794
Alcool n-amylique	300	572	
phosphate de triisobutyle	428	802.4	

Température de décomposition	: Non disponible.
-------------------------------------	-------------------

Viscosité	: Cinématique (température ambiante): 461 mm ² /s (461 cSt) [DIN EN ISO 3219] Cinématique (40°C (104°F)): Non applicable. [DIN EN ISO 3219]
------------------	---

Matières volatiles en poids	: 63.43% (p/p)
Matières volatiles en volume	: 68.83 % (v/v)
Matières solides en poids	: 36.57 % (w/w)
Matières solides en volume	: 31.17 % (v/v)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils Réglementaires : 1.6 lbs/gal 189 g/l minus water and exempt solvents

Composés organiques volatils réels : 0.6 lbs/gal 75 g/l

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Pourcentage de particules ayant un diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$: 0

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Butoxy-2 éthanol	CL50 Inhalation Gaz.	Souris	700 ppm	7 heures
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	450 ppm	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Souris	3380 mg/m ³	7 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	2900 mg/m ³	7 heures
	DL50 Cutané	Cochon d'Inde	230 uL/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	220 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	536 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Lapin	220 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	220 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Souris	1130 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Lapin	252 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	307 mg/kg	-
	DL50 Orale	Cochon d'Inde	1200 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	1230 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	1167 mg/kg	-
	DL50 Orale	Lapin	300 mg/kg	-
	DL50 Orale	Lapin	320 mg/kg	-

Section 11. Données toxicologiques

Alcool n-amylque	DL50 Orale	Rat	917 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	250 mg/kg	-
	DL50 Voie d'exposition non signalée	Souris	1050 mg/kg	-
	DL50 Voie d'exposition non signalée	Rat	917 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	2830 uL/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Cochon d'Inde	615 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	970 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Lapin	140 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	579 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Souris	184 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	196 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	200 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	200 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	370 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5660 uL/kg	-
phosphate de triisobutyle	DL50 Orale	Rat	>5 g/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Butoxy-2 éthanol	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
Alcool n-amylque	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 UI	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	81 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 3200 mg	-
phosphate de triisobutyle	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 UI	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	500 UI	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Butoxy-2 éthanol	-	3	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Section 11. Données toxicologiques

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Alcool n-amylque	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 11. Données toxicologiques

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Produit tel que fourni	32892.9	N/A	N/A	73.9	N/A
Butoxy-2 éthanol	1200	N/A	N/A	3	N/A
Alcool n-amylque	N/A	N/A	N/A	11	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Butoxy-2 éthanol	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 800000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 1490000 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 1250000 µg/l Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina	96 heures
Alcool n-amylque	Aiguë CE50 714 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 475000 µg/l Eau de mer	Poisson - Alburnus alburnus	96 heures
	Aiguë CL50 470000 µg/l Eau de mer	Poisson - Alburnus alburnus	96 heures
	Aiguë CL50 180000 µg/l Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina	96 heures
	Aiguë CL50 400000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CL50 472000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Butoxy-2 éthanol	0.81	-	faible
Alcool n-amylque	1.51	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

Nota : L'information fournie dans la section 14 est basée sur une expédition de colis en vrac par transport terrestre en Amérique du Nord. Tous les expéditeurs sont tenus de s'assurer que la classification de transport et les exigences réglementaires appropriées en matière d'expédition de colis/conteneurs sont respectées pour les modes de transport concernés.

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.	No.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : TSCA 5(a)2 final significant new use rules: No products found.
TSCA 5(e) substance consent order: No products found.
TSCA 8(a) PAIR: phosphate de triisobutyle; méthacrylate de butyle; Éther monométhylque d'hydroquinone
TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont actifs ou exemptés.
CWA (Clean Water Act) 311: Métacrylate de méthyle; Formaldéhyde

Clean Air Act Section 112 : Référencé
(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)

Clean Air Act Section 602 : Non inscrit
Class I Substances

Clean Air Act Section 602 : Non inscrit
Class II Substances

DEA List I Chemicals : Non inscrit
(Precursor Chemicals)

DEA List II Chemicals : Non inscrit
(Essential Chemicals)

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	EHS	SARA 302 TPQ		SARA 304 RQ	
			(lb)	(gallons)	(lb)	(gallons)
Formaldéhyde	<0.1	Oui.	500	55.5	100	11.1

SARA 304 RQ : 1227706386.7 lb / 557378699.5 kg [135833832.8 gal / 514186992.2 L]

SARA 311/312

Classification : IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Classification
Butoxy-2 éthanol	≤5	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
Alcool n-amylque	≤2.5	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
phosphate de triisobutyle	≤3	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

SARA 313

Section 15. Informations sur la réglementation

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Butoxy-2 éthanol	111-76-2	≤5
Avis du fournisseur	Butoxy-2 éthanol	111-76-2	≤5

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

Massachusetts	: Les composants suivants sont répertoriés: 2-BUTOXYETHANOL; AMYL ALCOHOL
New York	: Aucun des composants n'est répertorié.
New Jersey	: Les composants suivants sont répertoriés: 2-BUTOXY ETHANOL; AMYL ALCOHOL
Pennsylvanie	: Les composants suivants sont répertoriés: ETHANOL, 2-BUTOXY-; 1-PENTANOL
Californie prop. 65	

 **ATTENTION:** Cancer - www.P65Warnings.ca.gov.

Nom des ingrédients	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable	Type de toxicité
Formaldéhyde	Oui.	-	Cancer

Liste d'inventaire

Australie	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Canada	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Chine	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Union économique eurasiatique	: Inventaire de la Fédération russe: Indéterminé.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL): Un composant au moins n'est pas répertorié. Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Philippines	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
République de Corée	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Taïwan	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
États-Unis	: Tous les composants sont actifs ou exemptés.
Viêt-Nam	: Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	/ 2
Inflammabilité	1
Risques physiques	0

Section 16. Autres informations

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul

Historique

Date d'impression : 6/20/2025

Date d'édition/ Date de révision : 6/19/2025

Date de publication précédente : 3/5/2025

Version : 2

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

POUR USAGE PROFESSIONNEL UNIQUEMENT

REMARQUE IMPORTANTE : L'information contenue dans cette fiche de données n'est pas conçue pour être exhaustive et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Toute personne utilisant ce produit doit déterminer pour elle-même, grâce à des tests préliminaires ou autrement, l'adéquation de ce produit pour leurs fins. Il en est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux demandes émises dans les règles et les lois locales. Lisez toujours la fiche signalétique et la fiche de données techniques de ce produit si disponible. Tout avis offert ou toute déclaration émise concernant le produit de notre part (que ce soit dans cette fiche de données ou autrement) est correcte aux meilleures de nos connaissances, mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou la condition du substrat ou sur les nombreux facteurs touchant l'utilisation et l'application du produit. L'application, l'utilisation et le traitement des produits d'AkzoNobel et des produits fabriqués par Buyer sur la base des conseils techniques d'AkzoNobel sont hors du contrôle d'AkzoNobel et, donc, entièrement de la responsabilité de Buyer. AkzoNobel n'offre aucune garantie concernant la précision ou manque d'une telle information ou suggestions, concernant la marchandabilité du produit ou son adéquation à un but en particulier, ou que toute utilisation suggérée ne violera pas un brevet quelconque. Aucune disposition des présentes ne peut être interprétée comme octroyant ou prolongeant toute licence sous tout brevet. Tous les produits fournis et les conseils techniques donnés sont sujets à nos modalités et conditions de vente standard. Vous devez demander une copie de ce document et le réviser attentivement. L'information contenue dans cette fiche de données est sujette à des modifications de temps à autre compte tenu de l'expérience et de notre politique de développement continu. Il en est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de

Section 16. Autres informations

données est courante avant d'utiliser le produit.

IA_413